

- Environnement
5 G dans la rue Costes-et-Bellonte

Un pylône radioélectrique pour accueillir une antenne 5 G doit être installé à Marly, rue Costes-et-Bellonte. Les riverains et les entreprises de la zone, qui viennent de l'apprendre, sont contre. Un collectif a été créé pour demander que le pylône soit implanté ailleurs.

Par **Le Républicain Lorrain** - 29 sept. 2021 à 20:29 - Temps de lecture : 2 min



Le pylône doit être implanté de l'autre côté de la maison des associations et de la future mairie-annexe, près de rue Costes et Bellonte. Photo RL

C'est une information presque confidentielle, seules les personnes concernées étaient au courant : riverains, le propriétaire de cette enclave, les entreprises, la mairie de Marly, et bien sûr la société chargée de l'installation.

La crainte des ondes nocives

Alors, unanimement, dès qu'ils en ont eu connaissance, les entreprises de la Grange-aux-Ormes, ainsi que les riverains ont refusé l'implantation d'un pylône à cet endroit qu'ils jugent inadapté. « Ce pylône de 32 m qui va accueillir plusieurs opérateurs va dénaturer l'environnement.

Outre la pollution visuelle, les puissances de ces antennes peuvent émettre de 10 à 61 v/m pour la 5G alors que nous demandons de 0,6 v/m à 2 voire 3 v/m, selon la directive européenne.

Les opérateurs profitent des circonstances et des restrictions actuelles malheureuses pour implanter des pylônes partout, sans respecter les règles d'urbanisme. Nous privilégions le dialogue car plusieurs autres solutions existent et d'autres endroits proches peuvent accueillir ce pylône ».

Un collectif est créé

Pour ce dossier ultrasensible, ils se sont rapprochés de la Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes (CCARRA), dont un représentant, Jean Rinaldi, était présent le 22 septembre à proximité du site, de l'autre côté de la maison des associations et de la future mairie-annexe. Plus d'une vingtaine de riverains concernés et très remontés étaient présents. Un collectif a été créé : collectif.grange.aux.ormes.marly@gmail

Thierry Hory, maire de Marly, même s'il le déplore, précise que cette installation est conforme au PLU, qu'elle se fera sur un terrain privé et que seul l'État par l'intermédiaire du préfet est en mesure de l'interdire.